RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Avis voté en plénière du 29 novembre 2017

Les nouvelles formes de travail indépendant

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

Les régulations successives du marché du travail ont bouleversé les statuts des emplois, à tel point que, le travail indépendant représente 12 % de la population active et la tendance est à la hausse, accélérée par la digitalisation du travail.

Face à cette mutation des relations du travail qui risque de transformer l'économie française, notamment, le système fiscal publique ou encore l'impôt sur les salaires, le gouvernement est confronté à deux défis majeurs :

- d'une part, réussir la réforme en faveur des travailleurs indépendants pour favoriser la création d'entreprise, augmenter le pouvoir d'achat par des allègements de charges tout en renforçant leur protection sociale par l'intégration du régime des indépendants au régime général ;
- d'autre-part, l'obligation de créer, un cadre protecteur et innovant pour que les nouvelles formes d'indépendants notamment ceux liés aux plateformes collaboratives ne deviennent pas les travailleurs précaires de demain.

En dépit des récentes mesures du Gouvernement en faveur des travailleurs indépendants et de la loi d'Août 2016 relative à la modernisation du dialogue social qui introduit le principe de « responsabilité sociale des plateformes », de nombreuses préoccupations subsistent notamment :

- dans les relations à définir entre les administrations sociales et les plateformes collaboratives;
- dans les négociations avec les plateformes sans créer des concurrences déloyales ;
- ou en accordant le statut d'entrepreneur salarié associé aux travailleurs liés aux plateformes collaboratives.

Dans les Outre-mer, le travail indépendant, concurrencé par les travailleurs informels, occupe une place prépondérante. Alternative au chômage de masse et complément des petits revenus, la création de micro entreprises ou d'auto entrepreneurs est particulièrement soutenue souvent supérieure à la moyenne nationale.

Cependant, le taux de fermeture est tout aussi prégnant, comment alors, ne pas être préoccupé par l'impact des mesures qui doivent bientôt rentrer en vigueur ? Comment accompagner les travailleurs indépendants économiquement dépendants dont le nombre, à terme, va progresser dans nos Outre-mer ?

Cet avis a le mérite de poser les enjeux des mutations du travail à court-moyen terme. Toutefois, ces évolutions nécessaires ne doivent pas déstabiliser des économies insulaires déjà fragiles et aggraver les inégalités de revenus et de couverture sociale dans les Outre-mer.

Malgré les préoccupations quant aux mutations à venir dans un contexte incertain, le Groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.